



Direction Générale Adjointe des Services  
Finance, Numérique et Gestion  
Direction Gestion de l'Espace Public  
\*\*\*\*\*

Service Gestion Réglementaire & Financière de l'ODP

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE  
D'AIX-EN-PROVENCE POUR L'INSTALLATION,  
L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION  
D'UN CAMION-PIZZA  
SITUE AVENUE JULES ISAAC  
AIX-EN-PROVENCE**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Date et heure limites de réception des offres

**JEUDI 14 MARS 2019 à 12H00**

## **Article 1: Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le règlement de la consultation
- Le cahier des charges
- Localisation de l'emplacement

**Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement et sur support papier.**

**Ils peuvent être téléchargés sur le site de la mairie ou retirés sur place à l'adresse ci-dessous:**

Direction de la Gestion de l'Espace Public, Commerce et Artisanat  
17 rue Venel - 2<sup>ème</sup> étage, 13100 Aix-en-Provence  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Correspondants: Monsieur Marc DAVICO ou Monsieur Jean-Pierre PIGATO  
Tel : 04.42.91.99.08 ou 04.42.91.99.61  
Fax : 04.42.91.91.93  
Email : DavicoM@[mairie-aixenprovence.fr](mailto:DavicoM@mairie-aixenprovence.fr)

## **Article 2: Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les candidats devront transmettre leur offre sous support papier et sous pli cacheté portant les mentions :

<p><u>Offre pour:</u></p> <p><b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CAMION-PIZZA SITUÉ AVENUE JULES ISAAC AIX-EN-PROVENCE</b></p> <p><b>NE PAS OUVRIR</b></p>
--

Ce pli devra contenir les pièces définies à l'article 3 ci-dessous et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à la Direction Gestion de l'Espace Public, avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse mentionnée à l'article 1 ci-dessus.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

Il est précisé que c'est la date de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus qui est prise en compte, et non le cachet de la poste.

### **Article 3: Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui:

- Le cahier des charges daté et signé par le candidat
- Un mémoire décrivant l'ensemble des moyens affectés à l'exécution des prestations permettant d'apprécier l'offre en fonction des critères ci-dessous. Dans ce mémoire, le candidat présentera notamment :
  - Le(s) modèle(s) de camion-pizza avec visuels ainsi que les fiches techniques afférents au(x) camion(s)-pizza(s) et carte grise
  - Motivations / Arguments complémentaires permettant d'apprécier la qualité et la pertinence de l'offre.

#### **Documents à fournir ultérieurement par le candidat retenu:**

- carte de commerçant ambulant en cours de validité
- extrait "K bis" du Registre du Commerce (pour les Sociétés) ou extrait D1 du Répertoire des Métiers (pour les artisans) daté de moins de trois mois
- avis INSEE (code NAF ou APE) de moins de 3 mois
- copie de la carte grise du véhicule

***La mention «VASP» doit apparaître à la rubrique J.1 de la carte grise et «magasin» à la rubrique J.3 (homologation de la DRIRE)***

- copie du CERFA n° 13984\*03 délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations
- certificat d'hygiène alimentaire (HACCP)
- attestation d'Assurance à Responsabilité Civile et Professionnelle pour l'exercice de l'activité en cours de validité
- Attestation d'assurance automobile relative au camion utilisé
- copie de la carte nationale d'identité du demandeur
- Relevé d'identité bancaire du demandeur ou de la société gestionnaire
- Deux photos d'identité

### **Article 4: Critères d'attribution**

Les candidatures et les offres seront examinées en fonction des critères suivants :

- Esthétisme du camion pizza
- Nature et Qualité des produits proposés
- Fourchette des prix pratiqués
- Rapidité dans le service des clients